

# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 8 janvier 2018

### PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le **8 janvier 2018 à 19 heures 30** dans la Salle du Conseil Municipal.

*Date de convocation :* 2 janvier 2018  
*Date d'envoi à la presse :* 2 janvier 2018  
*Date d'affichage :* 2 janvier 2018

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS : 20**

*M. GAZEAU – Mme BOURROUSSE – M. BEHIER - Mme SAUNIER – M. BALAYÉ - Mme ROUSSELOT - M. GACHET – M. PAUQUET – M. BAUDRY – Mme COMBAUD - M. NORMANDIN – Mme HÉNAULT – M. GODIN - M. MONGE – M. ESPAGNON - M. LAFEYCHINE – Mme CLAUZEL - M. LOPEZ - M. SILVAGNI – M. BALLION*

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS : 9**

*Mme LALANDE donne pouvoir à M. GAZEAU  
M. DUMONT donne pouvoir à M. NORMANDIN  
Mme VIDAL donne pouvoir à Mme ROUSSELOT  
Mme MONNEREAU  
Mme EYHERABIDE  
M. GILLES  
Mme CLUZAN  
M. PAPIAU  
Mme REMAZEILLES*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame ROUSSELOT

### **LA SÉANCE EST OUVERTE**

1°) Vacance de poste – Adjoint au Maire - Élection

#### **➤ 2018-01 ELECTION D'UN ADJOINT – MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS**

**Monsieur GAZEAU** : Nous pourrions nous fixer les dates des conseils municipaux de 2018 : le 17 janvier, le 13 février, le 23 mai, le 27 juin.

Je voudrais tout d'abord vous dire que Monsieur PAUQUET m'a fait part de sa demande de démissionner de son poste d'adjoint mais de rester là et de conserver un certain nombre de suit depuis longtemps et pour lesquels il a les compétences.

Il m'a dit : « je laisse la place pour qu'en fonction des dossiers, il puisse y avoir une personne qui soit adjointe et qui puisse avoir les heures de délégation pour un dossier important ».

En ce qui concerne cette élection, la préfecture ayant actée sa démission, la loi nous impose, sous 15 jours, de nommer un nouvel adjoint. La date butoir était au 6 janvier.

Nous avons donc appelé la préfecture et nous avons obtenu la dérogation pour nous réunir ce soir.

Les choses se précipitent et c'est pour cela que vous avez reçu votre convocation et que vous avez peut-être été surpris.

Il m'était difficile d'en parler à certains et pas à tous et comme nous nous retrouvions très vite et que nous sommes dans le débat démocratique, il était intéressant d'en parler ce soir.

Nous avons un enjeu important, je vous en parle depuis quelque temps, il s'agit du déménagement territorial. La poste nous savons qu'elle ferme, les échéances arrivent.

Nous allons étudier, lors des prochains conseils municipaux, comment nous allons pouvoir faire. Je suis assez favorable à ce qu'une partie des activités soit faite en mairie, je sais les difficultés que nous allons rencontrer, nous allons brasser de l'argent. À l'accueil d'une mairie ce n'est pas forcément facile. Il y aura bien sûr des formations pour le personnel.

Une deuxième chose, je l'ai appris par le commandant de gendarmerie. Sachez que le commissariat de Villenave d'Ornon va fermer. Sachez que le commandant et le major nous demandent de les accueillir, car il n'y a pas de place à Léognan, et comme toute la population de Villenave d'Ornon vient en général à Léognan pour faire tout ce qu'il y a à faire auprès des forces de l'ordre, leurs bâtiments ne sont plus adaptés et il n'est pas possible de recevoir ni même de se retrouver en sécurité.

Le major Calvet nous demande de pouvoir faire des permanences de gendarmes en mairie.

Pour recevoir les Cadaujacais, ce sera un confort. Ils ne recevront que sur rendez-vous. Le commissariat de Bègles ne peut satisfaire à l'augmentation des demandes. Villenave d'Ornon et Bègles ont explosé en matière d'urbanisation. Nous allons donc mettre en place l'accueil des gendarmes, c'est un peu expérimental.

Là encore, les relations avec la police municipale vont se modifier et vont entraîner avec les personnes des contacts différents.

Vous vous rendez compte à quel point la cité change !

Je vais ajouter que la communauté de communes a décidé de prendre la compétence de la CAF et de la maison des services publics. Une convention a été signée il y a environ deux semaines et cela va démarrer rapidement. Nous allons accueillir en 2018 les personnes qui auront besoin de la CAF et de Pôle Emploi.

Notre façon de fonctionner, même si nous restons mairie, va devoir évoluer.

Je compléterai par un gros dossier, il s'agit de la réforme complète des rémunérations dans la fonction publique, je ne dis pas que ce dossier sera fait en 2018, peut-être pas non plus en 2019, mais le dossier est là, nous avons des partenaires sociaux, nous avons à travailler, c'est un dossier lourd.

C'est pour tout cela que ce soir nous devons décider de renouveler le poste d'adjoint.

La première option serait de dire, on supprime le poste. Monsieur PAUQUET reste conseiller en conservant un certain nombre de dossiers comme le syndicat des eaux.

Mais nous aurons quand même ce gros dossier.

Ce soir, je vous propose de nommer, après les délégations données à Madame VIDAL et à Monsieur NORMANDIN et surtout pour ce gros dossier, Monsieur Monge.

Afin d'appréhender et de mettre en œuvre cette nouvelle façon d'aborder la maison que sera la mairie.

### **Intervention de Madame ROUSSELOT à 14 minutes 03 inaudible car micro fermé**

**Monsieur GAZEAU** : Notre principale action, c'est la vision de l'avenir.

Je vous parle pour les années à venir. Ce dossier de réforme des rémunérations va entraîner de nombreuses heures de délégation donc il faut une personne qui soit en capacité de passer des journées, de prendre des heures, et il faut qu'elle soit compétente, la compétence c'est le droit.

Si j'ai fait appel à Monsieur Monge, c'est qu'il est responsable au niveau national d'une des plus grandes organisations syndicales, nous sommes donc certains de ne pas nous tromper, au niveau de la loi.

Il sera un appui pour notre personnel y compris pour la direction.

Il nous permettra de traiter un certain nombre de dossiers. J'aime beaucoup la rigueur de Monsieur Monge, car nous allons traiter de l'humain. Je dirai qu'en plus Monsieur Monge a une expérience dans le secteur public, ce qui est un atout car plutôt que de me poser directement la question, vous vous adresserez à lui.

Je suis certain qu'il va nous apporter beaucoup. Je suis très heureux s'il peut être là pour nous accompagner. Je vois l'intérêt pour la commune qui devient le dernier rempart social.

Tout à l'heure, je parlais avec les personnes du centre communal d'action sociale, il y a quelques années, nous avons pris une grande décision qui était de se dire : est-ce qu'on continue à créer une grosse structure parce que nous n'étions pas aux normes ou est-ce que nous arrêtons et sous-traitons la totalité de l'aide à domicile ? Ce fut un grand débat.

Nous avons choisi de foncer et de le faire à la mairie et je vous assure que, si vous écoutez la population car nous sommes dans le cœur même de l'aide à la personne, quand une personne âgée vient rencontrer le personnel à la mairie, elle a le service garanti.

Les associations sont très bien, mais elles peuvent fermer, changer de manière de fonctionner.

C'est important pour moi, cette démarche a été un pas vers les citoyens.

Je vous demande de penser, ce soir à l'avenir de Cadaujac. Je vous propose de nous armer. Je

rappelle encore une fois que Monsieur PAUQUET reste là, je l'en remercie.

**Monsieur LOPEZ:** J'ai compris que Monsieur Monge allait s'occuper des ressources humaines mais qui va s'occuper de la voirie, des réseaux divers et de la sécurité ?

**Monsieur GAZEAU :** La sécurité, une délégation a été donnée à Monsieur NORMANDIN. Pour tout ce qui est éclairage public, syndicat des eaux, Monsieur PAUQUET les gardent. Monsieur PAUQUET ne s'en va pas.

#### **Intervention de Monsieur BALAYÉ à 23 minutes 12 inaudible car micro fermé**

**Monsieur BALAYÉ :** De profundis, Christian PAUQUET et à la place un nouvel adjoint, c'est écrit ce nouvel adjoint aura en charge tous ces dossiers.

#### **Intervention de Monsieur BAUDRY à 23 minutes 54 inaudible car micro fermé**

**Monsieur GAZEAU :** On parlait souvent de la commission voirie. Par exemple Christian PAUQUET s'occupait de la sécurité que l'on vient de confier à Xavier NORMANDIN. Le poste d'adjoint, on met l'équivalent. On a besoin, aujourd'hui pour la cité de ce travail-là. Le nouvel adjoint va être très sollicité.

**Madame ROUSSELOT :** Nous étions obligés de garder la totalité ? On ne pouvait pas créer un poste d'adjoint aux affaires ressources humaines ? Je n'ai aucun doute, Monsieur MONGE a les compétences. Mais c'est tout un amalgame !

**Monsieur PAUQUET :** La sécurité que je faisais, on ne se rend pas compte, mais c'est tous les quatre matins où je vais à la gendarmerie pour signer pour tous les problèmes. C'était mon cadre sécurité.

**Monsieur LOPEZ :** si Monsieur PAUQUET n'est plus adjoint, il ne va plus pouvoir signer à la gendarmerie.

**Monsieur GAZEAU :** Je donnerai une délégation à quelqu'un d'autre pour aller porter plainte. Il faut y aller n'importe quand, à n'importe quel moment de la journée. La sécurité déléguée à Xavier NORMANDIN porte principalement sur les déplacements et notamment sur les aménagements. Par contre la sécurité des bâtiments, cela ne concerne pas Xavier NORMANDIN, c'est Christian PAUQUET qui s'en chargeait.

**Monsieur PAUQUET :** Il n'y a pas que les bâtiments communaux.

**Monsieur NORMANDIN :** C'est la raison pour laquelle on m'a bien expliqué, dans un premier temps, la sécurité au sens large que c'était Christian PAUQUET qui s'en occupait. La sécurité routière m'a été déléguée, ce n'est pas la même chose.

**Monsieur GAZEAU :** La sécurité des bâtiments prend beaucoup de temps notamment quand il y a des commissions de sécurité pour les magasins (BUT, LIDL...)

Cela représente du temps et je donnerai peut-être des délégations, je ne sais pas.

Au début du mandat, nous n'avions pas toutes ces problématiques, nous n'avions pas de comité technique

C'est vrai que cela est contraignant, tout se passe en journée, rarement le soir, il faut en avoir conscience quand on s'engage.

Le travail de Xavier NORMANDIN est important, il est capital, c'est l'attente des citoyens. Mais certaines de ces réunions peuvent avoir lieu le soir.

Par contre, les réunions avec les pompiers, la maison de retraite, c'est obligatoirement journée que ça se passe.

**Madame ROUSSELOT :** qui va le faire ? Christian PAUQUET ou Jean-Claude MONGE ? Jean-Claude MONGE va devoir partir de son travail pour le faire ?

**Monsieur GAZEAU** : On refait la même délégation. Je rappelle que Christian PAUQUET ne s'en va pas  
Certains, je l'ai appris ce soir, ont des soucis, ils ne le disent pas. Soyons attentifs !

**Monsieur PAUQUET** : Je conserve le syndicat des eaux.

***Interventions multiples à 30 minutes 05 inaudibles car micro fermé***

**Monsieur GAZEAU** : J'ai demandé, lors du dernier conseil municipal, à Messieurs GODIN et PAPIAU et à vous Monsieur MONGE de venir renforcer l'équipe car le dossier sur les rémunérations est un gros dossier.

Monsieur MONGE, vous avez l'expérience du syndicalisme, c'est important et vous êtes dans l'actif. Les gens qui vont venir pour la CAF ne vont pas penser qu'ils viennent dans une mairie.

Je fais les PACS depuis novembre, je le vois, les gens viennent à la mairie comme s'ils allaient avant au tribunal et là, quand je mets l'écharpe, ils me disent : « c'est comme un mariage ! »

Une mairie, ce n'est pas un tribunal.

On amène cette touche qui est extraordinaire. La personne entre dans le dernier rempart de service public.

Quand les gens ressortent d'un PACS, ils sont très contents, je vous assure que j'en éprouve de la satisfaction. La mairie ne sera jamais un lieu comme les autres.

Monsieur PAUQUET gardera tout ce qu'il voudra faire tant qu'il le pourra, le souhaitera.

***Intervention de Monsieur BAUDRY entre 33 minutes 50 et 34 minutes 50 inaudible car micro fermé***

**Monsieur GAZEAU** : Nous avons une commission et c'est l'adjoint qui va piloter la commission comme le CHSCT où toutes les décisions sont prises, quand il y a des modifications mais il y a aussi des délégués.

***Intervention de M. ? de 35 minutes 40 à 35 minutes 58 inaudible car micro fermé***

**Monsieur GAZEAU** : Je suis le président, j'ai un adjoint qui était Christian PAUQUET. Il y a des réunions de préparation, des comptes rendus et des réunions où il y a des sujets à valider. Il y a beaucoup de travail.

**Monsieur LOPEZ** : Je connais le travail ayant été moi-même délégué. Ce qui m'inquiète, pas vis-à-vis de Monsieur MONGE car je le connais bien et je lui fais entièrement confiance pour l'action de ressources humaines mais pour tout le reste. Monsieur MONGE n'est pas la retraite et devoir passer des heures, des journées à la mairie, j'ai peur qu'il ne puisse pas tout assumer tout en travaillant, vu le nombre d'heures passées par Christian PAUQUET.

Je n'aurais pas fait comme ça, mais je ne suis pas le maire.

Je me pose beaucoup de questions quant à la succession de Christian PAUQUET, sans mettre en cause les compétences de Jean-Claude MONGE bien évidemment. Je connais un peu le travail et ce qui l'attend, il ne pourra pas tout faire, pour moi c'est clair.

**Monsieur GAZEAU** : Christian PAUQUET a beaucoup compensé, il était très discret. C'est beaucoup de réunions auxquelles il a assisté, c'est beaucoup de présence, c'est vrai.

La première étape, c'est se retrouver pour se caler. On a la chance que Jean-Claude Monge ait des heures de délégation, il pourra se rendre disponible.

Christian PAUQUET est toujours là et il y a les services de la mairie.

Jean-Claude MONGE n'aura pas besoin d'être toujours là. L'élu est là parce qu'il a la connaissance de la commune mais ce n'est pas l'élu qui va faire le travail, il y a les services techniques et Christian PAUQUET à tout moment pourra être présent. Ce n'est pas un remplacement de tout à rien.

***Intervention de Monsieur BAUDRY entre 39 minutes 51 et 39 minutes 58 inaudible car micro fermé***

**Monsieur GAZEAU** : Récemment il y a eu une réunion rue des Mimosas, Christian PAUQUET était là. J'ai vu des anciens, ils ont la connaissance de ce qui existe. C'est ce qu'on appelle l'expérience, et c'est très important.

**Intervention de Monsieur BAUDRY entre 41 minutes 02 et 41 minutes 09 inaudible car micro fermé.**

**Monsieur BALAYÉ :** Au-delà des allégories sur la mairie de Cadajac et face à la disparition des services publics, c'est bien de le dire mais il faut retomber sur le terrain et redevenir pragmatique. Je vais essayer d'être synthétique. J'ai bien noté que c'était un adjoint aux ressources humaines et pas aux relations humaines. Grosse différence.

Voirie, réseaux divers, infrastructures, sécurité, il faut être clair : c'est la sécurité dans son ensemble, c'est la sécurité des bâtiments, ce n'est pas la sécurité des bâtiments, c'est la sécurité... j'attends la réponse.

**Monsieur GAZEAU :** Le terme sécurité, c'est la totalité de la sécurité. J'ai donné une délégation à Xavier NORMANDIN qui voulait travailler, je sais qu'il faut commencer pas à pas, c'est de la réflexion et beaucoup de travail personnel. Nous démarrons par les aménagements, comme Xavier NORMANDIN a l'expérience de par son métier, cela permettait de dégager Christian PAUQUET de cette partie aménagement.

Depuis que Xavier NORMANDIN a pris cette charge, il s'est imprégné de la tâche et il travaille en collaboration avec le directeur des services techniques. Il faudra voter, avant fin janvier, pour les demandes de subventions. Il faut que le dossier soit calé pour le prochain conseil municipal.

**Monsieur NORMANDIN :** Le directeur des services techniques m'a indiqué qu'il n'y avait pas de date butoir.

**Monsieur BALAYÉ :** Sécurité : j'ai ma réponse. J'en conclus qu'au-delà de l'adjoint qui a ces délégations-là, Xavier NORMANDIN va être le bras armé ou en tout cas le bras droit de cet adjoint.

Je crois que les adjoints qui ont des délégations, la façon de mener les dossiers, ce n'est pas lié ni à la personnalité des gens, ni aux délégations qu'on leur confie ou à leur mission, c'est lié à leur capacité travail à plusieurs sur un dossier car à plusieurs on a forcément plus d'idées, on a des vécus personnels qui permettent d'éclairer un dossier de façon très différente.

La culture du travail en silo, c'est excellent quand on a envie que les gens ne se parlent pas entre eux, on crée des silos, c'est bien isolé, c'est bien étanche, c'est parfait. Les dossiers ne circulent jamais.

Un moment, il y a des décisions, si oui, c'est non, il n'y a pas de recul.

Je connais un peu Monsieur MONGE, il ne travaille pas comme ça ni professionnellement, ni sur d'autres sujets, je le côtoie sur autre chose.

Il a un esprit très ouvert.

Ce qui me gêne beaucoup, c'est que nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter.

Désolé pour l'opposition mais il y a un bureau municipal et nous n'en avons jamais parlé. Il y a des occasions de se voir, il y a des moyens de communiquer. Dont acte. Nous sommes au conseil municipal, c'est un lieu pour en débattre.

Je le note et je regrette

Il y a deux points à l'ordre du jour et que nous allons devoir voter le 17 janvier : c'est la DETR avec les aménagements.

Il y a deux zones, avenue de Saint-Médard d'Eyrans et devant l'école.

Des demandes ont été faites sur des accès à l'information, sur l'accès au dossier, il n'y a pas eu de réponse. Il reste peu de temps pour boucler ses dossiers qui sont extrêmement prégnants, importants et qui datent d'au moins 15 ans, si ce n'est pas l'avantage. Maintenant il nous reste 15 jours, dont acte.

Il faut se mettre à plusieurs et je suis disponible. Par contre si le dossier n'est pas recevable, il n'est pas recevable, c'est un souci.

Monsieur MONGE, il n'y a que 24 heures dans la journée. Monsieur MONGE a peut-être des talents cachés, il est peut-être comme BALZAC, il travaille le jour, il écrit la nuit.

Nous sommes sur des dossiers où on ne rigole pas. Le lac de Calot, c'est mineur, il y a une cadence, une récurrence, il y a des commissions de sécurité qui se réunissent.

Ici ce sont des dossiers beaucoup plus lourds qui vont au-delà du calendrier, nous sommes sur des affaires qui vont durer pendant 10-15 ans.

Les services publics qui ferment, c'est une chose mais le bazar avenue de Saint-Médard et devant l'école, c'est quand même autre chose.

On est en train de créer une situation où nous allons constater que nous n'avons la possibilité que de faire comme ça et ça me gêne énormément, cela fait plusieurs fois que ça me gêne énormément.

Je le dis encore une fois. Arrivé au bout du bout du bout de la butée pour dire qu'on est dans l'urgence et qu'il n'y a pas d'autre choix, ce n'est pas comme ça que travaille Jean-Claude MONGE. Il est dans la préparation des dossiers, il n'est pas dans la procrastination.

C'est tout ce que j'ai à dire sur les délégations.

Monsieur le Maire a toute autorité pour décider quelle délégation il donne ou pas, ce sont ses prérogatives, je n'ai pas d'idée sur la question, il décide de remplacer à l'identique.

**Monsieur GAZEAU** : On parle d'urgence. Dans le service public, il y a des moments d'accélération et des moments de réflexion. C'est passionnant.

Récemment, il y a eu un accident avenue de Léognan, cela fait des années qu'on pointe ce problème de sécurité. Xavier NORMANDIN m'en a fait part et j'y suis allé de suite, c'est mon rôle. J'ai prévenu la presse.

Cela fait des mois que j'essaie d'avoir rendez-vous avec le cabinet du préfet, des mois que nous bataillons avec le conseil départemental. J'ai, du coup, rendez-vous la semaine prochaine avec le directeur du cabinet du préfet.

Par contre, nous avons une réunion le 18 janvier où nous allons non seulement aborder le problème de l'accident mais aussi des aménagements qui sont prévus en 2018. Si on ne saisit pas cette accélération soudaine et c'est comme ça dans la fonction publique, vous avez des accélérations soudaines, nous aborderons aussi un autre sujet dont nous avons parlé en conseil communautaire, Monsieur FATH sera présent ainsi que les services de la métropole car ils sont concernés par l'autre carrefour accidentogène. Cette réunion a lieu le 18 janvier à 16 heures. Toutes les instances seront là à la mairie et je vous y invite tous.

Pour la DETR, effectivement ce sera au prochain conseil municipal. Récemment nous avons décidé quelque chose de très important, donner la priorité aux piétons et à l'environnement.

**Monsieur BALAYÉ** : Je ne peux pas entendre qu'il y a une accélération tout à coup sur le dossier pour l'école qui consiste aux aménagements sur l'avenue de Courréjean, juste après la mairie et juste avant la station d'épuration. Je ne peux pas entendre qu'il y a une accélération. Je préfère le redire, c'est un dossier qu'on a découvert par hasard et quelques temps après, rapidement, le cabinet d'études est venu nous présenter le travail qui est remarquable, qui peut se discuter sur des points détails, le stationnement notamment...

Pour autant ce dossier a été découvert, on nous le présente le 15 décembre au moment de la trêve des confiseurs, ce soir nous sommes le 8 janvier et dans 10 jours c'est blanc c'est noir.

Monsieur MONGE ne travaille pas comme ça, mon rôle de « vieil élu » est aussi de dire : « voilà comment ça se passe ! » Je mets quiconque au défi de me dire que ça ne se passe pas comme ça. Je ne veux pas lui saper le moral.

À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Cependant à l'impossible nul n'est tenu.

**Monsieur GAZEAU** : L'aménagement des abords de l'école, c'est un dossier ancien. On y a déjà travaillé dans le cadre de la convention d'aménagement du bourg.

#### ***Intervention inaudible de Monsieur BALAYÉ à 55 minutes 20 car micro fermé.***

**Monsieur GAZEAU** : Je reconnais ce que vous dites par rapport à Monsieur MONGE, c'est un homme de rigueur. Nous avons travaillé ensemble concernant le mur antibruit. Ce n'est pas du copinage. C'est le premier, en 1995, qui m'a parlé des murs antibruit en me disant que cela pouvait apporter quelque chose à la commune. À ce moment-là il n'était même pas élu.

Je voulais vous préciser que je vous respectais tous.

**Madame ROUSSELOT** : Je remercie Christian PAUQUET pour tout le temps passé auprès de nous. Vous avez commencé avec mon père, puis avec nous. Merci de rester et je trouve courageux de votre part de dire : « j'ai envie de passer à autre chose ». Nous continuerons à vous demander des choses, à venir vous voir.

Après je trouve que ce conseil est long car nous avons besoin de parler. Depuis quelques semaines, il manque des étapes entre nous par rapport aux préparations.

Vous parliez d'accélération du temps et peut-être qu'il y a une accélération par rapport au dossier. Nous sommes peut-être sollicités au dernier moment pour répondre aux questions du département, de l'inspection académique. Je le sais.

Nous venons de recevoir un courrier pour savoir si nous voulons changer les horaires du bus, il faut

répondre avant le 15 janvier, j'espère que nous aurons un report.

Nous devons ensemble, équipe de la majorité équipe de l'opposition puisque nous travaillons bien ensemble, prendre le temps de se parler de tous.

C'est vrai il y a beaucoup de choses qui nous échappent. Le discours que vous avez eu été très axé sur la voirie, la circulation, la sécurité.

Quand je vois tout ce monde qui va arriver et dont nous allons devoir nous en occuper, je me demande comment il va faire ? N'aurait-il pas fallu créer un poste seulement voirie, déplacements, sécurité qui engloberait tout ce qui va être engendré sur la commune et un poste spécifique ressource humaines, proche du personnel, des nouveaux services qui vont arriver, poste dans lequel Jean-Claude MONGE va « s'éclater », se faire plaisir, car il va pouvoir faire avancer les choses grâce à ses compétences.

Il aurait été intéressant de séparer ces postes.

On manque d'échanges entre nous car nous avons les moyens d'échanger par Internet, de s'appeler, on manque de rencontres pour se dire des choses. J'aurais aimé donner mon avis avant.

C'est vous qui décidez, c'est comme ça. Pour les délégations, vous en avez toujours discuté avec le bureau municipal. Ça ne fait pas 15 jours que Christian PAUQUET a annoncé son souhait. Nous aurions pu en discuter comme nous l'avons fait pour les délégués.

***Intervention de Christian PAUQUET à une heure 01 24 inaudible car micro fermé***

***Intervention de Monsieur BAUDRY à une heure 02 03 inaudible car micro fermé***

**Madame ROUSSELOT** : D'habitude on discute de ce genre de décision.

***Interventions multiples à une heure 02 45 inaudibles car micro fermé***

**Monsieur LOPEZ** : Nous, membres de l'opposition, même si elle est constructive, avons deux remarques.

La première, vous m'avez dit que c'était un « bug » pour la réunion de l'aménagement à laquelle nous n'avons pas été conviés, je l'admets.

La deuxième, la dernière fois que vous nous avez proposé Madame VIDAL et Monsieur NORMANDIN comme délégués, par principe, nous voulions voter contre parce qu'en début de mandat, il fallait faire des économies et un poste d'adjoint avait été supprimé et que là vous ajoutiez deux postes de délégués municipaux.

Nous n'avons pas voté contre, pourquoi ? Laure VIDAL et Xavier NORMANDIN sont des personnes qui veulent travailler et nous avons donc changé notre fusil d'épaule. Nous avons voté pour.

Là, vous avez dans votre discours parlé surtout les changements qui vont intervenir dans la mairie et au sein des ressources humaines. A notre avis nous pouvions attendre, faire différemment, pour la réception de la CAF, de la gendarmerie. Vous auriez pu organiser une commission de préparation.

Vous auriez pu récupérer le poste de conseiller délégué, ce qui aurait permis de faire des économies à la commune, mettre Monsieur NORMANDIN à la place de Monsieur PAUQUET et faire une commission pour ce qui est à prévoir pour 3.5, 10 ans.

En conséquence, nous voterons contre par principe car nous aurions pu faire des économies, vous aviez l'occasion de revenir en arrière.

**Monsieur GAZEAU** : Nous allons procéder au vote par bulletin secret. La poste, la maison des services publics, c'est pour 2018. Le RIFSEEP, effectivement c'est peut-être 2020-2021. C'est une réforme complète au niveau national mais il faut travailler dès maintenant.

Nous travaillons tous ensemble mais il en faut un qui prenne le dossier en charge. Je trouve que c'est bien de se parler en conseil municipal.

***Interventions multiples à une heure 07 inaudibles car micro fermé***

**Monsieur BALAYÉ** : Le conseil municipal est élu par la population. Ce conseil municipal choisit qui représente le pouvoir dans la commune. Le Maire propose des adjoints, des délégations. Un adjoint ne peut être démissionné que par Monsieur le Préfet, le conseil municipal n'est là que pour entériner la décision du Préfet.

Nous en prenons acte comme pour un rapport sur l'eau. Il n'y a pas de vote, on ne nous demande pas notre avis.

Conclusion, le Maire doit décider s'il y a un adjoint de remplacement et si c'est le cas on vote pour Madame X, Monsieur Y, on ne vote pas pour un poste mais pour une personne.

Ici on nous propose de voter pour Monsieur MONGE au poste de sixième adjoint qui a comme délégations celles précédemment occupées par Christian PAUQUET.  
Vous votez pour Jean-Claude MONGE ou Stevie WONDER si vous voulez.

Puis le conseil municipal passe au vote

**Monsieur GAZEAU** : Monsieur MONGE, vous avez du travail, beaucoup de communication et je vous fais confiance.

**Monsieur MONGE**: Il y a beaucoup d'émotion dans cette élection. Ce conseil municipal spécial pour cette nomination me fait chaud au cœur même si la règle nous impose cette procédure, ce conseil restera dans ma mémoire comme un moment d'émotion. Pourquoi ? Tout d'abord le titulaire sortant de ce poste, le doyen des adjoints de notre assemblée délibérante, c'est un grand honneur de me retrouver dans le sillon de Christian PAUQUET. Tous les deux, nous avons des liens d'affection, nous sommes issus de la même famille professionnelle, le Ministère des Ponts et Chaussées, la référence en matière de travaux publics de l'État.

Nous avons les mêmes valeurs de la famille professionnelle à laquelle nous appartenons et qui sont cultivées depuis des décennies avec respect et pudeur, juste avec la dose qu'il convient pour transmettre aux plus jeunes. Cette famille professionnelle fonctionne toujours dans sa tentative de transmission, un bel exemple de transmission intergénérationnelle. Je le ressens encore aujourd'hui.

Oui c'est avec beaucoup de joie et de vitalité que j'accepte de prendre la suite de Christian PAUQUET et je remercie chaleureusement le vote positif des adjoints et des conseillers municipaux pour le témoignage cette confiance qui vient de m'être accordée. Merci.

**Madame BOURROUSSE** : Un grand merci Monsieur PAUQUET pour toutes ces années données à la commune avec dévotion.

**Monsieur LOPEZ** : Je voudrais signaler qu'au collège, la bêche à eau ne fonctionne pas, est-ce normal ou pas ?

**Rapporteur** : M. Francis GAZEAU, Maire:

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2014 par lequel la commune a décidé de fixer à 7 le nombre d'adjoints au maire, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur Christian PAUQUET adressé à Monsieur le Représentant de l'État, relatif à sa décision de cesser ses fonctions d'Adjoint au Maire,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Gironde reçu en mairie le 22 décembre 2017 acceptant sa démission,

Considérant dans le cadre du contrôle de légalité de cet acte, au regard des dispositions des articles L 2122-7-2 et L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « les Adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, **au scrutin de liste à la majorité absolue**, sans panachage ni vote préférentiel et **au scrutin secret** »,

Considérant que l'article L 2122-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « nul ne peut être Maire ou Adjoint s'il n'a pas la nationalité Française »,

Considérant tous ces éléments, il est proposé à l'assemblée :

- D'élire un Adjoint pour remplacer Monsieur Christian PAUQUET (6<sup>ème</sup> Adjoint – Ressources humaines – Voirie – Infrastructures et réseaux divers - Sécurité)
- De modifier le tableau des élus en ce sens



Conformément à l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales suite à cette démission, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Ce dernier doit être élu au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a ensuite été procédé à l'élection d'un Adjoint au Maire :

Résultat du vote (1<sup>er</sup> tour) :

- Nombre de présents : 20
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages nuls : 5
- Blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 13
  
- **MONGE Jean-Claude – 6<sup>ème</sup> Adjoint (Ressources Humaines – Voirie – Infrastructures et réseaux divers – Sécurité)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la présente élection,
- **DIT** que le tableau des Conseillers Municipaux sera modifié en ce sens

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

M. GAZEAU,	Mme BOURROUSSE,	M. BEHIER,	Mme SAUNIER,
M. BALAYÉ,	Mme ROUSSELOT,	M. GACHET,	M. PAUQUET,
M. BAUDRY,	Mme COMBAUD,	M. NORMANDIN,	Mme HÉNAULT,
M. GODIN,	M. MONGE,	M. ESPAGNON,	M. LAFEYCHINE,
Mme CLAUZEL,	M. LOPEZ,	M. SILVAGNI,	M. BALLION

